



Communiqué de presse

L'Agence Urbaine de Larache-Ouezzane des Mesures mises en place pour une meilleure gestion de la conjoncture actuelle et un défi relevé pour assurer la continuité de la qualité des services publics

Dans le cadre des mesures protectives liées aux efforts fournis pour limiter la propagation du Virus Corona "Covid 19", et en réponse aux directives de Mme Nouzha BOUCHAREB, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville dans ce sens, l'Agence Urbaine de Larache-Ouezzane a mis en place un ensemble de mesures, afin de garantir la continuité de la qualité de ses services, via des outils prenant en compte les contraintes circonstanciées actuelles. Tout en instaurant un comité chargé de vigilance et du suivi, qui s'occupe de convoier la mise en œuvre de ces mesures prises et les évaluer quotidiennement.

Dès lors, l'Agence Urbaine de Larache-Ouezzane s'est engagée à sensibiliser ses parties prenantes, de l'importance que relève la communication à distance, tout en en mettant à jour son portail électronique www.aulo.ma, et mettant à la disposition des citoyens des outils de communication digitale pour leur faciliter, davantage, l'accès aux différents services en ligne, notamment à la note de renseignements « e-note », et aux documents d'urbanisme homologués « Géoportail », tout en leur permettant de déposer et de suivre leurs réclamations électroniques « e-requêtes » et leurs demandes de rendez-vous en ligne. Elle a également mis à leur disposition des numéros téléphoniques dédiés à leur orienter et accompagner.

En outre, l'Agence Urbaine de Larache-Ouezzane s'est investie dans l'approche de la gestion dématérialisée des dossiers d'urbanisme, en mettant en place des mesures permettant la tenue des réunions en mode visio-conférence. Il est à noter aussi que le guichet unique concernant la ville de Larache s'inscrit dans cette approche numérique (dépôt et réception et instruction des dossiers) via la plateforme « rokhas.ma », l'Agence Urbaine suit les dossiers d'investissement à travers la plateforme des centres régionaux d'investissement « cri.invest.ma ». Les résultats des différentes commissions, tout comme la mise à jour des textes juridiques relevant de l'Urbanisme et des marchés publics « e-documents », sont publiés régulièrement, sur le portail électronique de l'agence.

Par ailleurs, l'Agence Urbaine accorde un soin particulier à l'exécution de son plan d'action approuvé, à l'Unanimité, par son Conseil d'Administration du 10 mars 2020, et ce, en veillant, d'une part, sur le suivi rigoureux les différentes études qui ne nécessitent pas de déplacements, et d'autre part, à avancer dans le processus de l'exécution de son budget, notamment en ce qui concerne l'accélération de la cadence des paiements des services et des prestations achevées, vu l'importance primordiale de cette action, surtout dans les circonstances actuelles.

A ces actions, s'ajoutent des mesures organisationnelles internes, ainsi que la mise en place des mesures sanitaires respectant toutes les conditions préventives notifiées par les autorités compétentes, tout en adhérant d'une manière volontaire, à l'initiative Royale relative à la création d'un fonds national dédié à la gestion de la pandémie du Coronavirus, et ce, à travers la mobilisation de la Direction et du Personnel de l'Agence Urbaine de Larache-Ouezzane, pour apporter leur contribution au dit Fonds.

Que DIEU tout puissant préserve notre Pays et lui permette de dépasser cette crise de pandémie, sous la Haute clairvoyance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que DIEU le préserve.

